



Le Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao

AVIS D'AGREMENT DE CABINETS DE FORMATION ET DE FORMATEURS POUR LE CONSEIL DU CAFE-CACAO

1. CONTEXTE ET JUSTIFICIATION

Dans le cadre de la mise en place de son centre de formation, Le Conseil du Café-Cacao doit constituer son bassin de formateurs.

A ce titre, un appel à candidature est lancé pour agrément, à tout organisme ou cabinet de formation et formateurs freelance, de renommée nationale ou internationale, justifiant d'une bonne connaissance du secteur café-cacao, pour la formation de son personnel.

2- DOMAINES D'ACTIVITES SOUHAITES

Les domaines d'activités souhaités sont les suivants :

- Droit et fiscalité ;
- Communication et marketing ;
- Informatique ;
- Audit ;
- Comptabilité et finance ;
- Budget et Contrôle de gestion ;
- Logistique ;
- Assurance ;
- Achat ;
- Anglais ;
- Ressources humaines ;
- Management et leadership ;
- Passation de marché ;
- Suivi-évaluation ;
- Gestion des projets ;
- Transit;
- Qualité ;
- Gestion coopérative ;
- Commerce international ;
- Vente ;
- Finance de marché.

3- DOSSIER DE CANDIDATURE DES POSTULANTS

Les dossiers de candidature doivent être constitués des documents ci-dessous, listés en trois (3) copies :

3-1 personne physique (formateur freelance)

- une demande manuscrite d'agrément ;
- un Curriculum Vitae détaillé et certifié sincère, comportant les références précises (nom et contact) ;
- une photocopie de la pièce d'identité ;
- une photo d'identité ;
- une photocopie des diplômes ;
- des documents attestant de l'expérience dans le domaine d'intervention.

3-2 personne morale (organisme ou cabinet de formation)

- une demande manuscrite d'agrément ;
- un registre de commerce ou statut enregistré ;
- une attestation de régularité fiscale d'au moins trois mois ;
- la déclaration CNPS ;
- une habilitation FDFP en cours de validité ou de l'année précédente ;
- la fiche signalétique de la structure ou du cabinet ;
- les domaines de compétence ;
- les références ;
- les certificats de bonnes exécutions

Les dossiers devront être adressés, sous pli fermé, avec la mention « **Agrément de formateurs - personne physique ou personne morale (préciser le secteur d'activité)** » et déposés à la Direction Administrative et Financière, sise à l'immeuble de la Caisse de Stabilisation au 17^{ème} étage, porte 17.15.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **15 juin 2013 à 10 H 00**, passé ce délai, toute autre candidature sera rejetée.

NB : Seuls les candidats dont les dossiers seront retenus, seront contactés.

La Direction Générale